CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE RHUYS

Droit à l'image et autorisation d'utiliser des photos prises lors d'activités du CGR

Le CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE RHUYS est amené à communiquer sur différents médias (journaux, posters lors d'expositions ou d'ateliers, site internet, réseaux sociaux…) et est susceptible à cette occasion de publier des photos prises lors de ses activités et montrant des membres de l'association.

Dans le respect des textes réglementaires sur le droit à l'image, il est demandé à chaque adhérent de l'association d'autoriser explicitement le CGR à utiliser ces photos, en cochant ou non la case ad hoc sur le formulaire papier ou en choisissant « oui » ou « non » lors de l'inscription en ligne. Le cas échéant, l'adhérent peut évidemment changer d'avis en cours d'année. S'il le souhaite, l'association peut lui préciser l'utilisation effective des photos.

Référence : loi n° 92-597 du 1er juillet 1992.

Voir https://www.associations.gouv.fr/droit-d-auteur-et-droit-a-l-image.html